

DATE : Le 14 octobre 2022

N° 2022-19

CATÉGORIE : ASSURANCE

À : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux et comptes nationaux

OBJET : **Nouvelle fonctionnalité de l'illustrateur d'assurance eVision : Enregistrer et partager**
Un nouveau moyen sécuritaire de partager des illustrations

REMARQUE : Dans la présente circulaire, le masculin est utilisé comme générique pour désigner des personnes dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Fiable, simple, sécuritaire et réactif



Nous sommes heureux d'annoncer l'ajout d'une nouvelle fonctionnalité à notre illustrateur eVision, que nous avons conçue en tenant compte des commentaires de nos distributeurs : « Enregistrer et partager ».

Grâce à la nouvelle fonctionnalité « **Enregistrer et partager** », vous pouvez partager des illustrations avec les membres de votre équipe de façon sûre et sécuritaire. Que vous soyez un conseiller en développement des affaires, l'assistant d'un conseiller ou un conseiller participant à un dossier avec un conseiller débutant, la fonctionnalité « Enregistrer et partager » permet au destinataire d'accéder rapidement à votre illustration à partir de son propre compte eVision, en toute facilité.

Qu'est-ce qui rend cette fonction simple, rapide et facile à utiliser?

- Il s'agit d'une URL simple.
- Aucune formation n'est requise.
- Vous n'avez pas à télécharger ou à téléverser des dossiers à partir d'anciennes versions du logiciel d'illustrations.

En deux étapes faciles, vous avez terminé!

Étape 1	Étape 2
<p>Pour partager une illustration créée dans eVision, sélectionnez simplement la fonctionnalité « Enregistrer », puis sélectionnez « Partager » à partir de la fenêtre contextuelle. Vous devrez entrer l'adresse de courriel du destinataire*. Assurez-vous que le destinataire prévu est autorisé à utiliser eVision. Vérifiez que vous avez inscrit la bonne adresse de courriel, puis cliquez sur « Partager », ce qui confirme votre attestation.</p> 	<p>eVision ouvrira un courriel prérempli dans votre application de messagerie par défaut et inclura le lien URL vers l'illustration. Vous pouvez personnaliser le courriel selon vos préférences, puis cliquez simplement sur « Envoyer ».</p> 

Vous pouvez actualiser votre illustration ou en cesser le partage en tout temps.

* Assurez-vous d'avoir le consentement du destinataire pour envoyer le courriel.

Fiable et sûr

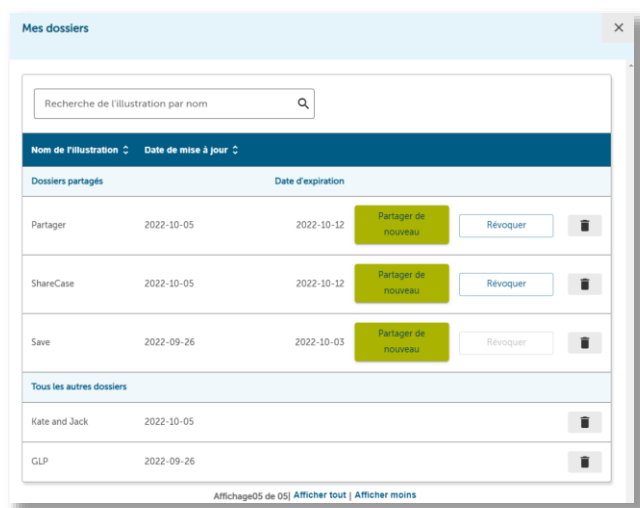
La fonctionnalité « Enregistrer et partager » permet à tous les utilisateurs d'eVision d'élargir l'accès à l'illustration à un autre utilisateur d'eVision en créant une URL sécuritaire valide pendant sept jours. L'illustration n'est affichée nulle part et est conservée en toute sécurité dans eVision dans le profil de l'utilisateur ayant créé l'illustration. Seules les personnes avec lesquelles l'utilisateur a spécifiquement partagé l'illustration pourront voir l'illustration au moyen de l'URL et en recevoir une copie (ces personnes n'obtiendront pas un accès direct à l'illustration originale, mais une copie de l'illustration qui est ajoutée à leur profil). Elles pourront accéder à la copie de l'illustration et la modifier pour qu'elle leur convienne.

Effectuer un suivi des activités de partage

Pour faire le suivi des illustrations partagées, cliquez sur « Mes dossiers ». Vous verrez **la date du partage** ainsi que la **date d'expiration** de l'illustration partagée. Si l'URL est échue ou que vous avez mis à jour l'illustration, vous pouvez partager la version la plus récente de l'illustration en cliquant sur « Partager de nouveau ».

La fonctionnalité répond efficacement à vos besoins en vous permettant de retirer l'accès à l'illustration en tout temps

Pour cesser le partage de l'URL d'une illustration, cliquez sur « Révoquer » à partir de l'onglet « Mes dossiers ». Les personnes ayant le lien ne pourront plus utiliser l'URL pour accéder au fichier.



Visitez le empire.ca/evision pour obtenir de l'information supplémentaire.

Compétence

Lynette Belfry, directrice, Marketing des produits d'assurance, Marchés individuels